

Allocution de Jean-François Denis
Comité permanent du Patrimoine canadien
22 octobre 2009

Les fiertés d'une ville, d'une région, voire d'un pays, que sont ses orchestres symphoniques et ses maisons d'opéras -- deux des institutions les plus connues de musiques dites « spécialisées » -- ne peuvent répondre, par leur forme propre, aux mêmes lois de marché que le spectacle de variétés ou la comédie musicale.

Il en va de même pour les autres formes de musiques spécialisées que sont les musiques électroacoustique, actuelle, expérimentale et contemporaine.

Même si pour certains la musique semble être une entité homogène -- après tout, toutes les musiques demandent des créateurs et des interprètes; on en fait l'expérience directement en salle ou via les médiums que sont le disque et la radio; on s'informe à son sujet via les journaux et revues musicales, etc. -- la pratique des différents genres musicaux est bien différente.

Et cette différence de pratique a stimulé le développement de chaînes de transmission -- de production, de promotion, de distribution -- adaptées.

À musique spécialisée, moyens spécialisés.

Grâce à ses solides structures industrielles, la musique de variété est devenue omniprésente dans notre société. À plusieurs égards cette industrie peut servir de modèle.

À l'instar de la chanson, la chaîne liant le créateur de musique spécialisée au mélomane s'est aussi développé, à sa façon, avec magazines et revues « spécialisées », organismes de concerts et festivals, ensembles et interprètes, créateurs et compositeurs, maisons de disques, éditeurs, émissions de radio...

Tout comme son pendant industriel où chaque

Maillon et chaque métier, complètent les autres et sont potentiellement aidés par divers programmes de subvention, le vaste secteur des musiques spécialisées possède aussi ses maillons dont l'existence de chacun est tout autant capitale pour les autres de la chaîne.

C'est pourquoi retirer subitement l'appui aux deux maillons de production d'enregistrement sonore et de distribution à un secteur, ne peut qu'être déstabilisant sinon catastrophique. Tout comme demander à un secteur d'appliquer les modes de fonctionnement d'un autre secteur.

Et les effets à court, moyen et long termes sont énormes non seulement pour l'accès aux oeuvres -- il y aura beaucoup moins d'enregistrements sonores --, sur la notoriété de nos musiciens chez nous et à l'international et sur l'entièreté de la discipline qu'est la musique.

En effet, la plupart des musiques dites «spécialisées » sont enseignées de l'école primaire à l'université. Pour d'abord favoriser l'appréciation musicale et façonner de futurs auditeurs, pour comprendre ses fonctionnements par l'étude, la recherche et l'analyse et, bien sûr, pour former les musiciens, créateurs et interprètes de demain.

Et c'est par l'audition d'enregistrement sonore que la musique s'apprend et se développe. D'autant plus que certaines formes de musiques spécialisées n'existent que par l'enregistrement sonore.

L'existence de ces enregistrements, de ces disques, joue donc plusieurs rôles, dont ceux de donner l'accès aux oeuvres; de permettre l'éducation et le développement des pratiques; de constituer un patrimoine national, des traces audibles de la créativité de nos musiciens, ce, à travers le monde.

En janvier 2010 ma maison de disques empreintes DIGITALes -- www.empreintesDIGITALes.com -- célébrera 20 ans d'édition discographique. Plus de 110 titres -- un compositeur par disque -- ont

été produits et rendus disponibles auprès des publics d'ici et surtout, d'ailleurs.

Aujourd'hui, j'ai produit 84 disques de 50 compositeurs canadiens -- dont Francis Dhomont, Robert Normandeau, Paul Dolden et Gilles Gobeil -- et 32 de compositeurs étrangers (originaires de France, de Belgique, du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Grèce, de Suède, d'Argentine...).

Des 84 disques canadiens, 63 ont reçu une aide -- souvent modeste -- du programme de production géré depuis plus de 20 ans par le Conseil des Arts du Canada.

Cette aide nous « aide » justement à accomplir la mission de ma maison de disques qui est de rendre disponibles ces musiques uniques.

Combien de ces 63 disques n'auraient pas vu le jour sans cette aide qu'est le programme d'enregistrement sonore du Conseil des Arts du Canada? Peut-être aucun n'en fait, car en août 1989 l'aventure de fonder une maison de disques qui, rétrospectivement, fera rayonner la créativité canadienne comme empreintes DIGITALEs le fait encore aujourd'hui... cette aventure, donc, aurait été absolument irréaliste alors.

Avec le retrait du volet de la diversité musicale, avec la coupure des programmes d'aide à la production et d'aide à la distribution, dans notre pays de demain, combien de musiciens en germe et combien de nouveaux éditeurs discographiques potentiels ne verront pas le jour?

Combien d'auditeurs, de mélomane seront privés d'accès aux œuvres?

À quel point notre culture en devenir en ce nouveau millénaire ne sera plus aussi vaste, riche et diversifiée que celle dont nous, ici réunis aujourd'hui, avons hérité?

Ce patrimoine auquel nous avons tous pu, jusqu'à aujourd'hui du moins, contribuer de façon si créative, si imaginée, si étonnante.

Merci.